

		Mutame 1	Mutame 2	Mutame 2+ mutame 2+ dépassements honoraires	Mutame 3	Mutame 3+ mutame 3+ dépassements honoraires
Maladie	Honoraires : consultations, visites, radiologie...	70%	100%	100%	100%	150%
	Franchise par acte médical ≥ à 91 €	-	100%	100%	100%	100%
	Analyses	60%	100%	100%	100%	100%
	Appareillage, orthopédie	65%	100%	200%	350%	350%
	Auxiliaires médicaux	60%	100%	100%	100%	100%
	Frais de transport, ambulances ...	65%	100%	100%	100%	100%
	Pharmacie vignettes bleues/blanches	35% 65%	100%	100%	100%	100%
	Ostéopathie, chiropractie, micro-kinésithérapie, éthiopathie (3séances/an)	-	17 €/séance	17 €/séance	17 €/séance	17 €/séance
Dentaire	Soins dentaires	70%	100%	100%	100%	100%
	Prothèses dentaires acceptées par la S.S.	70%	100%	165%	330%	330%
	Prothèses dentaires refusées par la S.S.	-	-	165%	330%	330%
	Orthodontie acceptée par la S.S.	100%	100%	160%	250%	250%
	Orthodontie refusée par la S.S.	-	-	60%	160%	160%
Optique/Audition	Verres et monture / forfait utilisable sur 2 années civiles	65%	100%	185 € + S.S.	370 € + S.S.	370 € + S.S.
	Lentilles de contact refusées par la S.S.	-	-	104 €/an	208 €/an	208 €/an
	Chirurgie au laser de l'œil (non remboursée par la S.S.)	-	-	307 €/œil	511 €/œil	511 €/œil
	Audioprothèses	65%	100%	370%	470%	470%
Cure thermale	Cure thermale (soins)	65%	100%	100%	100%	100%
	Forfait d'hébergement cure	-	-	162 €	162 €	162 €
	Forfait de transport cure ⁽¹⁾	-	-	81 €	81 €	81 €
Hospitalisation	Frais de séjour	80%	100%	100%	100%	100%
	Honoraires de médecins	80%	100%	100%	100%	150%
	Franchise par acte médical ≥ à 91 €	-	100%	100%	100%	100%
	Chambre particulière (durée illimitée y compris en psychiatrie, convalescence, maison de repos)	-	-	60 €/jour	80 €/jour	80 €/jour
	Frais d'accompagnement (12 jours/an) ⁽²⁾	-	-	35,10 €/jour	70,20 €/jour	70,20 €/jour
	Forfait journalier (durée illimitée y compris en psychiatrie, convalescence, maison de repos)	-	100%	100%	100%	100%
Prévention	Pilule contraceptive (non remboursée par la S.S.)	-	30 €/an	30 €/an	30 €/an	30 €/an
	Vaccins non remboursés par la S.S.	-	22 €/an	22 €/an	22 €/an	22 €/an
	Ostéodensitométrie (acceptée / refusée par la S.S.)	70% -	100 %	100 %	100 %	150%
	Actes de prévention des contrats responsables (détartrage, dépistage des troubles de l'audition)	70%	100 %	100%	100 %	100 %
	Sevrage tabagique remboursé par la S.S.	50€/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an
Prestations sociales	Allocation naissance/adoption ⁽³⁾	-	130 €	130 €	130 €	130 €
	Allocation mariage/PACS	-	130 €	130 €	130 €	130 €
	Allocation pour frais d'obsèques *	-	522 €	522 €	522 €	522 €
	Rente d'orphelin *	-	194 €/an/enfant	194 €/an/enfant	194 €/an/enfant	194 €/an/enfant
	Allocation vacances retraités ⁽⁴⁾	-	135 €/an	135 €/an	135 €/an	135 €/an
	Allocation vacances enfants (45 jours/an)	-	2,60 €/j./enfant	2,60 €/j./enfant	2,60 €/j./enfant	2,60 €/j./enfant
	Aides familiales (complémentaire CAF : 240 h/an)	-	50 % de la dépense	50 % de la dépense	50 % de la dépense	50 % de la dépense
	Aides ménagères (240 h/an) ⁽⁵⁾	-	1,29 €/heure	1,29 €/heure	1,29 €/heure	1,29 €/heure
	Allocation vacances loisirs enfants handicapés ⁽⁶⁾	-	620 € maxi/an/enfant	620 € maxi/an/enfant	620 € maxi/an/enfant	620 € maxi/an/enfant
	Aides exceptionnelles	-	Décision du Bureau	Décision du Bureau	Décision du Bureau	Décision du Bureau
	Prêt santé (sur 24 mois sans intérêt)	-	2 000 € maxi	2 000 € maxi	2 000 € maxi	2 000 € maxi
NOUVEAU !						
Assistance vie quotidienne/Aide à domicile	-	oui	oui	oui	oui	oui

Dans les colonnes MUTAME 1, MUTAME 2, MUTAME 2+, MUTAME 3, MUTAME 3+, figure le remboursement Sécurité Sociale + Mutuelle. Quelle que soit l'option choisie, les remboursements Sécurité Sociale + Mutuelle ne peuvent en aucun cas dépasser les frais réellement engagés. Les remboursements sont exprimés en pourcentage du tarif de responsabilité ou de convention de la Sécurité Sociale.

Les prestations s'inscrivent dans le respect du parcours de soins et des dispositions prévues pour les contrats responsables. La mutuelle ne prend pas en charge les dépassements d'honoraires hors parcours de soins. La mutuelle ne prend pas en charge la franchise forfaitaire annuelle.

* Contrat collectif annuel souscrit auprès de l'Union Mutame Garanties régie par le livre II du code de la mutualité.

(1) Le forfait transport cure n'est pas cumulable avec le forfait hébergement cure. Cette prestation concerne les curistes qui effectuent tous les jours le trajet de leur domicile vers leur lieu de cure thermale.

(2) Cette prestation concerne les frais d'hébergement des personnes accompagnant par nécessité médicale un adhérent (quel que soit son âge) en milieu hospitalier et/ou en situation de fin de vie.

(3) Si adhésion de l'enfant à la mutuelle dans les deux mois suivant sa naissance ou son adoption et pour une durée minimum de 1 an.

(4) Cette prestation concerne les retraités membres participants âgés de 60 ans et plus. Durée minimum du séjour : 5 jours. A l'exclusion des séjours dans la famille ou chez des amis.

(5) Cette prestation concerne les retraités âgés de 60 ans et plus, bénéficiant d'une aide de leur Caisse de Retraite.

(6) Cette prestation peut être versée jusqu'à l'âge de 30 ans.